

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/57– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 54	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

Désignation d'un secrétaire de séance

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Héléne, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du Conseil communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Président propose la candidature d'Aurélie QUEIJO, à cette fonction.

N° 2013DC/57– Feuille 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire **APPROUVE** la nomination d'Aurélie QUEIJO comme secrétaire de séance.

REÇU LE
29 AVR. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC58/- Feuillet 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 54	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au sein du Syndicat mixte du pays d'Auray**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BIHAN - LE PLOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat mixte du Pays d'Auray.

L'article 5711-1 du CGCT, précise que pour l'élection des délégués des Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre aux Comités syndicaux des Syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Les 24 communes membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique sont concernées par le périmètre du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte du Pays d'Auray, le Comité syndical comprend 48 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 24 titulaires et 24 suppléants.

Considérant les arrêtés préfectoraux relatif au SMPA N°3.038 du 17 décembre 2003 et N°10-32 du 13 décembre 2010 ;

N° 2014DC58/– Feuille 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DESIGNNE les délégués suivants au Syndicat mixte du Pays d'Auray :

Commune	titulaire	Vote	suppléant	Vote
Auray	GUILLOU Gérard	56 voix pour	DUMOULIN Jean	56 voix pour
Belz	TILLAUT Yves	56 voix pour	GOASMAT Bruno	56 voix pour
Brec'h	FUSIL DE ROBIANO Amélie	56 voix pour	HEBERT Hugo	56 voix pour
Camors	DESJARDINS Bernadette	56 voix pour	GUEDO Jean-Michel	56 voix pour
Carnac	THOMAS Monique	56 voix pour	LE DONNANT Hervé	56 voix pour
Crac'h	LE DELEZIR Ronan	56 voix pour	BONNEMAINS J-Loïc	56 voix pour
Erdeven	LE CAROUR Eric	56 voix pour	LE NABAT Yvon	56 voix pour
Etel	HERCEND Guy	56 voix pour	CODA-POIREY Hélène	56 voix pour
Hoëdic	CHIFFOLEAU J-Luc	56 voix pour	MOISDON Emilie	56 voix pour
Houat	VIELVOYE Andrée	56 voix pour	LE GURUN Véronique	56 voix pour
La Trinité sur mer	NORMAND Yves	56 voix pour	LESNE François	56 voix pour
Landaul	CUVILLIER Serge	56 voix pour	TRENIT Marc	56 voix pour
Landévant	LE NEILLON J-François	56 voix pour	LE CALVE Pascal	56 voix pour
Locmariaquer	JEANNOT Michel	56 voix pour	COUDRAY Jean	56 voix pour
Locoal Mendon	DEBETHUNE Nicolas	56 voix pour	GOUELLO Elisabeth	56 voix pour
Ploemel	LE TALLEC J-Luc	56 voix pour	LE BRAS Bernadette	56 voix pour
Plouharnel	PIERRE Gérard	56 voix pour	LE PIOUSSE Chantal	56 voix pour
Plumergat	JALU Michel	56 voix pour	LE RAY Philippe	56 voix pour
Pluneret	VALLEIN Franck	45 voix pour	RIO Maurice	43 voix pour
Pluvigner	RIO Aurélie	56 voix pour	GUEHENNEC Yvonnick	56 voix pour
Quiberon	ROZO Marie-Eliane	56 voix pour	HILLIET Bernard	56 voix pour
St Philibert	LE COTILLEC François	56 voix pour	DEVOIS Marie-Claude	56 voix pour
St Pierre Quiberon	LE CORRE Philippe	56 voix pour	MARIE Françoise	56 voix pour
Ste Anne d'Auray	YANNIC Jean-Michel	56 voix pour	GASTINE Roland	56 voix pour

N'ont pas été élus : PLUNERET : GOURDON Alain 11 voix – Couturier Michel 13 voix.



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/59– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 53	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

Election des Vice-présidents

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. Ainsi, par délibération n°2014DC54 en date du 11 avril 2014, le Conseil communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique a décidé de fixer à 15 le nombre de Vice-présidents.

M. le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des 15 Vice-présidents, après appel à candidature, en précisant les thématiques retenues ci-dessous :

- Pôle d'échange multimodal de la gare TGV / politique des transports et des déplacements
- Rapporteur du budget / finances / ordures ménagères, gestion des déchets
- Politique des bassins versants et protection des milieux / Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

N° 2013DC/59– Feuille 2

- Services et conseils aux publics
- Politique du logement et de l'habitat
- Economie numérique
- Culture/patrimoine
- Economie touristique
- Valorisation énergétique (Plan Climat Energie Territoriale (PCET), filière bois) / Agenda 21
- Développement économique et gestion des zones d'activités
- Relations et services avec les communes
- Assainissement collectif / eau potable
- Enfance / jeunesse
- Sports
- Santé, social et politique des solidarités

L'élection des Vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les adjoints dans les Conseils municipaux conformément aux articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-4 à L.2122-8 et L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours : les deux premiers tours requièrent la majorité absolue pour être élu et le troisième la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Philippe LE RAY invite les candidats à se faire connaître pour l'élection des Vice-présidents.

1er Vice-président(e), Délégué (e) au « Pôle d'Echange Multimodal de la gare TGV et à la politique des transports et des déplacements »

Candidats :

- ROBELET Fabrice
- ROUSSEL Guy

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 56

Ont obtenu :

- ROBELET Fabrice : 39 voix
- ROUSSEL Guy : 17 voix

M. ROBELET Fabrice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président, délégué au « Pôle d'Echange Multimodal de la gare TGV et à la politique des transports et des déplacements ».

M. ROBELET Fabrice a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuillet 3

2^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) « Rapporteur du budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets »

Candidats :

- RIGUIDEL Dominique

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 46

Ont obtenu :

- RIGUIDEL Dominique : 45 voix
- MAJOU Jean-Maurice : 1 voix

M. RIGUIDEL Dominique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président, Délégué « Rapporteur du budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets ».

M. RIGUIDEL Dominique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à la « Politique des bassins versants et protection des milieux, et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)»

Candidats :

- AUDIC Annie

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 56

Ont obtenu :

- AUDIC Annie : 56 voix

Mme AUDIC Annie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-présidente, déléguée à la « Politique des bassins versants et protection des milieux – et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)».

Mme AUDIC Annie a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 4

4^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) aux : «Services et conseils aux publics»

Candidats :

- PIERRE Gérard

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 46

Ont obtenu :

-PIERRE Gérard : 46 voix

M. PIERRE Gérard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-président, Délégué aux : «Services et conseils aux publics».

M. PIERRE Gérard a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à la « Politique du logement et de l'habitat» :

Candidats :

- LE DUVEHAT Laurence

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu :

-LE DUVEHAT Laurence : 47 voix

Mme LE DUVEHAT Laurence, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5^{ème} Vice-présidente, Déléguée à la « Politique du logement et de l'habitat».

Mme LE DUVEHAT Laurence a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 5

6^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à « l'Economie numérique»

Candidats :

- GOASMAT Bruno

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu :

- GOASMAT Bruno : 47 voix

M. GOASMAT Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président, Délégué à « l'Economie numérique» .

M. GOASMAT Bruno a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

7^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à la « Culture et au Patrimoine » :

Candidats :

- THOMAS Monique

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu :

- THOMAS Monique : 46 voix
- LE DUVEHAT Laurence : 1 voix

Mme THOMAS Monique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7^{ème} Vice-présidente, Déléguée à la « Culture et au Patrimoine » .

Mme THOMAS Monique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 6

8^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à « l'Economie touristique » :

Candidats :

- HILLIET Bernard

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 43

Ont obtenu :

- HILLIET Bernard : 42 voix
- BELZ Jean-Michel : 1 voix

M. HILLIET Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président, Délégué à « l'Economie touristique ».

M. HILLIET Bernard a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

9^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à la « Valorisation énergétique (Plan Climat Energie Territoriale (PECT), à la Filière bois et à l'Agenda 21) » :

Candidats :

- RIO Aurélie

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

-RIO Aurélie : 51 voix

Mme RIO Aurélie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente, Déléguée à la « Valorisation énergétique (Plan Climat Energie Territoriale (PECT), à la Filière bois et à l'Agenda 21) ».

Mme RIO Aurélie a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 7

10^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) au « Développement économique et à la gestion des zones d'activités »

Candidats :

- ALLAIN Ronan

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 20
- Suffrages exprimés : 36

Ont obtenu :

- ALLAIN Ronan : 35 voix
- BELZ Jean-Michel : 1 voix

M. ALLAIN Ronan, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Vice-président, Délégué au « Développement économique et à la gestion des zones d'activités ».

M. ALLAIN Ronan a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

11^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) aux « Relations et services avec les communes »

Candidats :

- VIELVOYE Andrée
- DESJARDINS Bernadette

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- VIELVOYE Andrée : 32 voix
- DESJARDINS Bernadette : 23 voix

Mme VIELVOYE Andrée, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 11^{ème} Vice-présidente, Déléguée aux « Relations et services avec les communes ».

Mme VIELVOYE Andrée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 8

12^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à « l'Assainissement collectif et à l'eau potable »

Candidats :

- GASTINE Roland

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- GASTINE Roland : 54 voix
- BELZ Jean-Michel : 1 voix

M. GASTINE Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12^{ème} Vice-président, Délégué à « l'Assainissement collectif et à l'eau potable ».

M. GASTINE Roland a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

13^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à « l'Enfance et à la Jeunesse » :

Candidats :

- LE PORT-HELLEC Lenaïck

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu :

- LE PORT-HELLEC Lenaïck: 47 voix

Mme LE PORT-HELLEC Lenaïck, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 13^{ème} Vice-présidente, Déléguée à « l'Enfance et à la Jeunesse ».

Mme LE PORT-HELLEC Lenaïck a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 9

14^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) au «Sport»

Candidats :

- LE CALVE Pascal

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 53

Ont obtenu :

- LE CALVE Pascal : 52 voix
- LE DUVEHAT Laurence : 1 voix

M. LE CALVE Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14^{ème} Vice-président, Délégué au « Sport».

M. LE CALVE Pascal a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

15^{ème} Vice-président(e), Délégué (e) à «la Santé, au Social et à la politique des solidarités»

Candidats :

- KERVADEC Jessica
- MAJOU Jean-Maurice

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 56
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 50

Ont obtenu :

- KERVADEC Jessica : 40 voix
- MAJOU Jean-Maurice : 10 voix

Mme KERVADEC Jessica, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 15^{ème} Vice-présidente, Déléguée à «la Santé, au Social et à la politique des solidarités».

Mme KERVADEC Jessica a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014DC/59– Feuille 10

Le Conseil communautaire prend acte des résultats de l'élection des Vice-présidents qui sont installés :

- 1^{er} vice-président : ROBELET Fabrice
- 2^{ème} vice-président : RIGUIDEL Dominique
- 3^{ème} vice-présidente : AUDIC Annie
- 4^{ème} vice-président : PIERRE Gérard
- 5^{ème} vice-présidente : LE DUVEHAT Laurence
- 6^{ème} vice-président : GOASMAT Bruno
- 7^{ème} vice-présidente : THOMAS Monique
- 8^{ème} vice-président : HILLIET Bernard
- 9^{ème} vice-présidente : RIO Aurélie
- 10^{ème} vice-président : ALLAIN Ronan
- 11^{ème} vice-présidente : VIELVOYE Andrée
- 12^{ème} vice-président : GASTINE Roland
- 13^{ème} vice-présidente : LE PORT-HELLEC Lenaïck
- 14^{ème} vice-président : LE CALVE Pascal
- 15^{ème} vice-présidente : KERVADEC Jessica



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/60bis– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 53	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

REÇU
10 JUIN 2014
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ORIENT

Désignation des membres du Bureau communautaire

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUSSE Chantal à PIERRE Gérard

Considérant le souhait de l'assemblée communautaire émis lors de la séance du 11 avril 2014 pour que toutes les communes puissent être représentées au Bureau ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de définir la composition du Bureau communautaire ;

N° 2014DC/60bis– Feuille 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10, modifié par la loi n° 2°12-1561 du 31 décembre 2012 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **FIXE** la composition du Bureau à 24 délégués, dont obligatoirement le Président, 15 Vice-présidents et 8 conseillers municipaux représentant les 8 communes non représentées par le Président et les Vice-présidents ;
- **RAPPELLE** que ces communes sont : CAMORS, ETEL, HOEDIC, LOCMARIAQUER, LOCOAL MENDON, LA TRINITE SUR MER, PLUNERET, SAINT-PHILIBERT.
- **DESIGNE** les membres suivants :

COMMUNE	MEMBRE DU BUREAU
CAMORS	DESJARDINS Bernadette
ETEL	HERCEND Guy
HOEDIC	CHIFFOLEAU Jean-Luc
LOCMARIAQUER	JEANNOT Michel
LOCOAL MENDON	MAJOU Jean-Maurice
LA TRINITE SUR MER	GUEZET Jean-François
PLUNERET	VALLEIN Franck
SAINT PHILIBERT	DEVOIS Marie - Claude

Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération 2014DC/60 transmise à la Sous-Préfecture de Lorient, en date du 29 AVRIL 2014

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/61– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 53	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

Délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard

Dans un souci d'efficacité et de réactivité et afin de pouvoir déléguer des fonctions au Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire d'utiliser les possibilités offertes par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de déléguer au Bureau communautaire un certain nombre d'attributions à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. de l'approbation du compte administratif ;
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

N° 2013DC/61– Feuillet 2

4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement public de coopération intercommunale ;
5. de l'adhésion de l'Etablissement à un établissement public ;
6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :

Finances

- **Conclure toutes conventions ayant pour objet de garantir les emprunts souscrits par un tiers.**

Marchés publics

- **Décider la réalisation de tout ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure y compris les opérations de démolition dont l'enveloppe financière prévisionnelle est supérieure à 90 000 € et inférieure à 5 186 000 € HT, en approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle.**

Assurances et juridique

- **Fixer le montant des indemnités allouées en cas d'expropriation d'immeubles ou de droits réels immobiliers, dès lors que ce montant est supérieur à 90 000 € et inférieur à 200 000 €.**
- **Régler les conséquences dommageables des sinistres sur les biens de la Communauté de communes au-delà de 15 000 € et jusqu'à 50 000 €.**
- **Réaliser toute acquisition et cession immobilière pour le compte de la Communauté de communes lorsque leur montant est supérieur à 15 000 € HT et inférieur ou égal à 200 000 € HT hors frais d'acte et de procédure, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.**

Bâtiment Travaux

- **Approuver les études d'avant-projet ou de projet des ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure, sous réserve qu'elles respectent le programme et l'enveloppe prévisionnelle préalablement arrêtés par le Conseil communautaire ou qu'elles correspondent à une opération dont l'enveloppe financière prévisionnelle est supérieure à 90 000 € et inférieure à 500 000 € HT.**

N° 2013DC/61– Feuillet 3

Affaires Générales

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la Communauté de communes sont supérieurs à 90 000 € HT et inférieurs ou égaux à 206 000 € HT, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, à l'exclusion des conventions avec les associations.
- Conclure tout bail à construction et tout bail emphytéotique et les avenants correspondants, à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public.
- Conclure toutes les promesses de bail ou tout bail locatif et les avenants correspondants dont le montant annuel des loyers et des charges est supérieur à 90 000 € HT et inférieur ou égal à 206 000€ HT, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.
- Approuver toute demande de subvention dont le montant est inférieur ou égal à 23 000 €.

Urbanisme

- Prendre toutes les mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouverture d'enquêtes publiques dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du Président en vertu d'un texte particulier.
- Prendre les décisions nécessaires au classement et au déclassement de toute parcelle appartenant au domaine public.

Développement économique

- Autoriser la vente de tout terrain situé en parc d'activités et dont le prix de vente a été fixé préalablement par le conseil communautaire

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués au Bureau communautaire feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des décisions prises par le Bureau communautaire en vertu de ces délégations.



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/62– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 53	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des secteurs de Belz, Erdeven, Etel et Local Mendon**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants du Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des secteurs de Belz, Erdeven, Etel et Local Mendon.

Il convient donc de procéder à la désignation selon les règles applicables au CIAS des représentants de la Communauté de communes au Conseil d'administration qui peuvent être élus soit parmi les conseillers communautaires, soit parmi les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI (art R.123-27, R.123-28 et R.123-29 du Code de l'Action Sociale).

Le Conseil d'administration du CIAS comportait 12 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et 12 membres nommés (art. R.123-7, R. 123-27, R. 123-28 et L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles)

N° 2013DC/62– Feuille 2

Les communes d'Étel, d'Erdeven, de Locoal-Mendon, de Belz sont membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique et concernées par le périmètre d'action du CIAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire RECONDUIT le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du CIAS et DESIGNÉ les délégués suivants au Conseil D'Administration du CIAS :

Délégué titulaire	Vote
BARACH Patricia (Belz)	56 voix pour, unanimité
GOASMAT Bruno (Belz)	56 voix pour, unanimité
LUCAS Jacqueline (Belz)	56 voix pour, unanimité
GRENET Mireille (Erdeven)	56 voix pour, unanimité
SEVENO Florence (Erdeven)	56 voix pour, unanimité
RIGUIDEL Dominique (Erdeven)	56 voix pour, unanimité
HERCEND Guy (Étel)	56 voix pour, unanimité
HERVE José (Étel)	56 voix pour, unanimité
LEMAIRE Nicole (Étel)	56 voix pour, unanimité
BESNARD Catherine (Locoal Mendon)	56 voix pour, unanimité
GOUELLO Elizabeth (Locoal Mendon)	56 voix pour, unanimité
MAJOU Jean-Maurice (Locoal Mendon)	56 voix pour, unanimité



Le Président

Philippe LE RAY





**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/63– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 53	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au sein du Syndicat mixte de la Ria d'Étel**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Héléne, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, LEPICK Olivier, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat mixte de la Ria d'Étel.

L'article 5711-1 du CGCT, précise que pour l'élection des délégués des Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre aux Comités syndicaux des Syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Les communes de Belz, Brec'h, Camors, Erdeven, Etel, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Ploemel, Pluvigner sont membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique et concernées par le périmètre du Syndicat.

N° 2014DC/63– Feuille 2

Conformément aux statuts du Syndicat mixte de la Ria d’Etel, le Comité syndical comprend 20 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 10 titulaires et 10 suppléants.

Le Conseil communautaire doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant par commune, soit, au total, 10 titulaires et 10 suppléants.

Considérant l’article L.5711-1 -3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l’arrêté préfectoral du 29 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat mixte de la ria d’Etel ;

Considérant l’arrêté préfectoral du 3 juillet 2009 modifiant les statuts du Syndicat mixte de la ria d’Etel ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil communautaire DESIGNNE les délégués suivants au Syndicat mixte de la Ria d’Etel :

Commune	titulaire	Vote	suppléant	Vote
Belz	TILLAULT Yves	56 voix pour	GOASMAT Bruno	56 voix pour
Brec’h	LE DIZEZ Erwan	56 voix pour	ROBELET Fabrice	56 voix pour
Camors	JAFFRE DANET Christelle	56 voix pour	CADORET Philippe	56 voix pour
Erdeven	LOFFICIAL Pierrick	56 voix pour	LE MIGNANT J-Pierre	56 voix pour
Etel	DEKEYSER Stéphane	56 voix pour	BARRIER Sylvie	56 voix pour
Landaul	CUVILLIER Serge	56 voix pour	LE ROL Philippe	56 voix pour
Landévant	LOTHORE J-Paul	56 voix pour	LE NEILLON J-François	56 voix pour
Locoal Mendon	THUNET Gilles	56 voix pour	BELZ Michel	56 voix pour
Ploemel	LE NINIVEN Yannick	56 voix pour	GRANGER Muriel	56 voix pour
Pluvigner	LE FUR Michel	56 voix pour	GAUTER J-Pierre	56 voix pour



Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE
29 AVR. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/64– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 51	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au sein du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat mixte du Loc'h et du Sal.

L'article 5711-1 du Code général des collectivités territoriales précise que pour l'élection des délégués des Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre aux Comités syndicaux des Syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Les communes d'Auray, Brec'h, Camors, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte Anne d'Auray sont membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique et concernées par le périmètre du Syndicat. Le Syndicat intervient par convention sur les communes de Carnac, Crac'h, Erdeven, La Trinité sur Mer, Locmariaquer, Saint Philibert, Ploemel, Plouharnel.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal, le Comité syndical comprend 14 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 7 titulaires et 7 suppléants.

Le Conseil communautaire doit désigner 7 titulaires et 7 suppléants.

N° 2014DC/64– Feuillet 2

Considérant l'article L.5711-1 -3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat mixte du Loch et du Sal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DESIGNE les délégués suivants au Syndicat mixte du Loc'h et du Sal :

titulaire	Vote	suppléant	Vote
ROUSSEAU Valérie (Auray)	56 voix pour	CASTEL Claudie (Auray)	56 voix pour
YANNIC Jean Michel (Ste Anne d'Auray)	56 voix pour	LE DIZEZ Erwan (Brec'h)	56 voix pour
CADORET Philippe (Camors)	56 voix pour	GUEHENNEC Thierry (Camors)	56 voix pour
LE DELEZIR Ronan (Crac'h)	56 voix pour	PIERRE Gérard (Plouharnel)	56 voix pour
MARCALBERT Gérard (Carnac)	56 voix pour	LE NINIVEN Yannick (Ploemel)	56 voix pour
JALU Michel (Plumergat)	56 voix pour	LEGROS Nicolas (Pluneret)	56 voix pour
GUENENNEC Yvonnick (Pluvigner)	56 voix pour	LAVACHERIE Alain (St Philibert)	56 voix pour



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/65– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 51	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au sein du Syndicat mixte de la Vallée du Blavet**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat mixte de la Vallée du Blavet.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte de la Vallée du Blavet, le Comité syndical comprend 3 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 2 titulaires et 1 suppléant.

L'article 5711-1 du CGCT, précise que pour l'élection des délégués des Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre aux Comités syndicaux des Syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

La commune de Camors est membre d'Auray Quiberon Terre Atlantique et concernée par le périmètre du Syndicat.

L'Assemblée communautaire doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

N° 2014DC/65– Feuille 2

Considérant l'article L.5711-1 -3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1965 autorisant la création du Syndicat intercommunal d'aménagement touristique de la vallée du Blavet ;

Considérant les arrêtés préfectoraux modificatifs des 14 février 1968, 12 avril 1977, 10 août 1989, 6 mars 1991, 22 janvier 1992, 27 octobre 1999, 28 mai 2001, 6 novembre 2001, 6 août 2010, 25 juillet 2011, 27 décembre 2011 et 6 décembre 2013 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

DESIGNE les délégués suivants au Syndicat mixte de la Vallée du Blavet :

titulaire	Vote	suppléant	Vote
ORGBIN Erick (Camors)	56 voix pour	DESJARDINS Bernadette (Camors)	56 voix pour



Le Président

Philippe LE RAY



Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/66– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 51	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au sein du Syndicat mixte Eau du Morbihan**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat mixte Eau du Morbihan.

L'article 5711-1 du CGCT, précise que pour l'élection des délégués des Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre aux Comités syndicaux des Syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Les 24 communes membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique sont concernées par le périmètre d'action du Syndicat.

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est rattachée au Collège territorial « Auray Belle-Ile ». Ce Collège territorial couvre 28 communes représentées par 57 délégués titulaires.

N° 2014DC/66– Feuille 2

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique dispose de 49 délégués titulaires sur les 57 délégués du collège territorial « Auray Belle Ile ». La Communauté de communes de Belle Ile dispose pour sa part de 8 délégués titulaires. En outre, un délégué suppléant est désigné pour chaque délégué titulaire.

Le collège territorial « Auray Belle-Ile » va élire en son sein 12 délégués pour siéger au Comité syndical. Ces 12 délégués seront répartis entre les représentants des 2 communautés de communes.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte Eau du Morbihan, le collège d'élus Auray Belle-Ile-en-Mer comprend 98 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 49 titulaires et 49 suppléants.

L'Assemblée communautaire doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants par commune (sauf Auray : 3 titulaires et 3 suppléants), soit, au total, 49 titulaires et 49 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DESIGNNE les délégués suivants au Syndicat mixte Eau du Morbihan :

Commune	titulaire	Vote	suppléant	Vote
Auray	MAHEO J-Yves	56 voix pour	BOUQUET J-Claude	56 voix pour
	ROUSSEAU Valérie	56 voix pour	ROCHELLE Joseph	56 voix pour
	CASTEL Claudie	56 voix pour	LE CHAPELAIN Laurent	56 voix pour
Belz	LE GLOAHEC Hervé	56 voix pour	GOASMAT Bruno	56 voix pour
	LE CARRER Daniel	56 voix pour	TILLAUT Yves	56 voix pour
Brec'h	ROBELET Fabrice	56 voix pour	RAUD Bernard	56 voix pour
	COJAN Olivier	56 voix pour	LE DIZEZ Erwan	56 voix pour
Camors	CADORET Philippe	56 voix pour	MAQUOY Jacky	56 voix pour
	CORBEL J-Jacques	56 voix pour	JAFFRE DANET Christelle	56 voix pour
Carnac	DURAND Michel	56 voix pour	CHAPEL Paul	56 voix pour
	MARCALBERT Gérard	56 voix pour	LE JEAN Pascal	56 voix pour
Crac'h	BONNEMAINS J-Loïc	56 voix pour	LE DELEZIR Ronan	56 voix pour
	AUDIC Annie	56 voix pour	ROULLE Michel	56 voix pour
Erdeven	RIGUIDEL Dominique	56 voix pour	GOUZERH Gilbert	56 voix pour
	LE NABAT Yvon	56 voix pour	LE MIGNANT J-Pierre	56 voix pour
Etel	GOUIFFES Jean-Yves	56 voix pour	LEMAIRE Nicole	56 voix pour
	COTE Christiane	56 voix pour	EZANNO Thierry	56 voix pour
Hoëdic	CHIFFOLEAU J-Luc	56 voix pour	BLANCHET Macha	56 voix pour
	MOISDON Emilie	56 voix pour	DEPELCHIN J-Marie	56 voix pour

N° 2014DC/66-Feuillet 3

Houat	VIELVOYE Andrée	56 voix pour	EYMARD M-Renée	56 voix pour
	LE GURUN Véronique	56 voix pour	LE FUR Patrick	56 voix pour
La Trinité sur mer	LESNE François	56 voix pour	FLY SAINTE MARIE Aude	56 voix pour
	MEYER Dominique	56 voix pour	DIAMEDO J-Marc	56 voix pour
Landaul	CUVILLIER Serge	56 voix pour	LE ROL Philippe	56 voix pour
	TAVIGNOT J-Lionel	56 voix pour	KERVADEC Jessica	56 voix pour
Landévant	LE NEILLON J-François	56 voix pour	LOTHORE J-Paul	56 voix pour
	SAINT JALMES Yves	56 voix pour	LESIEUR Arnaud	56 voix pour
Locmariaquer	JEANNOT Michel	56 voix pour	MARION Loïc	56 voix pour
	DREANO Lucienne	56 voix pour	BRETHO-LAUNAY Sandrine	56 voix pour
Locoal Mendon	GOUELLO Elizabeth	56 voix pour	GUILLAS Alcime	56 voix pour
	THUNET Gilles	56 voix pour	LE SOMMER David	56 voix pour
Ploemel	LE MEUT Joseph	56 voix pour	VAN AERTRYCK Alban	56 voix pour
	LE NINIVEN Yannick	56 voix pour	GRANGER Muriel	56 voix pour
Plouharnel	PIERRE Gérard	56 voix pour	JENOT Jennifer	56 voix pour
	CHASLES Thomas	56 voix pour	GAILLARD Philippe	56 voix pour
Plumergat	LE RAY Philippe	56 voix pour	PERRONNO Henri	56 voix pour
	LE BORGNE J-Pierre	56 voix pour	BOURGEOIS M-Reine	56 voix pour
Pluneret	RIO Maurice	56 voix pour	LEGROS Nicolas	56 voix pour
	VALLEIN Franck	56 voix pour	DANDIN J-Michel	56 voix pour
Pluvigner	PILLET Gérard	56 voix pour	HINGRAY Diane	56 voix pour
	ROBIC Bernard	56 voix pour	GUEGAN Yvette	56 voix pour
Quiberon	ROZO Roland	56 voix pour	LASSERON Christelle	56 voix pour
	HILLIET Bernard	56 voix pour	COURDJAN-MOISSON Christiane	56 voix pour
St Philibert	LAVACHERIE Alain	56 voix pour	LE COTILLEC François	56 voix pour
	SCOARNEC J-Luc	56 voix pour	DEVOIS M-Claude	56 voix pour
St Pierre Quiberon	DUMAS Pierre	56 voix pour	KERMORVANT Armel	56 voix pour
	LE CORRE Philippe	56 voix pour	JOFES Roger	56 voix pour
Ste Anne d'Auray	GASTINE Roland	56 voix pour	PRODHOMME Chantal	56 voix pour
	YANNIC J-Michel	56 voix pour	COLLEC Frédéric	56 voix pour



Le Président
Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/67– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56

Présents : 51

Votants : 56

**Désignation des représentants
à l'assemblée générale de la Mission locale du Pays d'Auray**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth

Conformément aux statuts de la Mission locale du pays d'Auray, le Conseil d'administration comprend 48 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il est précisé dans ces statuts que l'association est composée des représentants des communes membres de la Communauté de communes Auray Quiberon terre Atlantique.

Les 24 communes membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique sont concernées par le périmètre d'action de la mission locale.

Pour favoriser le fonctionnement de la mission locale et en concertation avec sa direction, le Président propose que les représentants élus par le Conseil communautaire soient répartis à égalité entre les conseillers communautaires et les conseillers municipaux.

Le Conseil communautaire doit désigner 2 représentants par commune, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal soit 48 représentants au total.

N° 2014DC/67– Feuille 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DESIGNNE les représentants suivants à l'Assemblée générale de la Mission locale du Pays d'Auray :

Commune	Représentant	Vote	Représentant	Vote
Auray	ALLAIN Ronan	56 voix pour	GUILLOU Gérard	56 voix pour
Belz	LUCAS Jacqueline	56 voix pour	MOULART Christiane	56 voix pour
Brec'h	COJAN Olivier	56 voix pour	KERBART J-Pierre	56 voix pour
Camors	ORGBIN Erick	56 voix pour	JAUBERT Christiane	56 voix pour
Carnac	THOMAS Monique	56 voix pour	LE DONNANT Hervé	56 voix pour
Crac'h	CAMENEN Solenn	56 voix pour	DREANO Jeanne	56 voix pour
Erdeven	SEVENO Florence	56 voix pour	MALLET Serge	56 voix pour
Etel	CODA-POIREY Hélène	56 voix pour	PIGEON Etienne	56 voix pour
Hoëdic	CHIFFOLEAU J-Luc	56 voix pour	MOISDON Emilie	56 voix pour
Houat	VIELVOYE André	56 voix pour	LE GURUN Véronique	56 voix pour
La Trinité sur mer	GUEZET J-François	56 voix pour	LESCUYER Jérôme	56 voix pour
Landaul	KERVADEC Jessica	56 voix pour	TAVIGNOT J-Lionel	56 voix pour
Landévant	DURLEZ Christine	56 voix pour	HURLEY Fay	56 voix pour
Locmariaquer	JEANNOT Michel	56 voix pour	DREANO Lucienne	56 voix pour
Locoal Mendon	GOUELLO Elisabeth	56 voix pour	BESNARD Catherine	56 voix pour
Ploemel	LE TALLEC J-Luc	56 voix pour	LE PORT-HELLEC Lénaïck	56 voix pour
Plouharnel	LE PIOUFF Chantal	56 voix pour	MARTIN Jocelyne	56 voix pour
Plumergat	ROSNARHO Odile	56 voix pour	LE CHEVILLER Philippe	56 voix pour
Pluneret	VALLEIN Franck	56 voix pour	RIO Maurice	56 voix pour
Pluvigner	PILLET Gérard	56 voix pour	HINGRAY Diane	56 voix pour
Quiberon	ROZO M-Eliane	56 voix pour	CORRIGNAN Maryvonne	56 voix pour
St Philibert	FLOHIC Philippe	56 voix pour	DEVOIS M-Pierre	56 voix pour
St Pierre Quiberon	LE DUVEHAT Laurence	56 voix pour	JOZAN Marine	56 voix pour
Ste Anne d'Auray	HELOU M-Pierre	56 voix pour	MARY J-Baptiste	56 voix pour

REÇU LE
29 AVR. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/68– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 51	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au Conseil d'administration de la Maison de l'emploi
et de la formation professionnelle du pays d'Auray**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth

Conformément aux statuts de la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle (MDEFP), le Conseil d'administration comprends 5 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Les 24 communes membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique sont concernées par le périmètre d'action de la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays d'Auray

Le Conseil communautaire doit désigner 5 représentants au total.

N° 2014DC/68– Feuille 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

DESIGNE les représentants suivants au Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays d'Auray :

Représentant communautaire	Vote
MOULART Christiane (Belz)	56 voix pour
FUSIL DE ROBIANO Amélie (Brec'h)	56 voix pour
CODA POIREY Hélène (Etel)	56 voix pour
CHIFFOLEAU Jean-Luc (Hoëdic)	56 voix pour
DEVOIS Marie-Claude (St Philibert)	56 voix pour

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/69– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants
au Conseil d'administration du Pôle santé services du pays d'Auray**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Conformément aux statuts du Pôle santé services (anciennement CLIC), le Conseil d'administration comprends 5 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Les 24 communes membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique sont concernées par le périmètre d'action du Pôle santé service du Pays d'Auray

Le Conseil communautaire doit désigner 5 représentants au total.

N° 2014DC/69– Feuille 2

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil communautaire :

DESIGNE les représentants suivants au Conseil d'administration du Pôle santé services du Pays d'Auray :

Représentant communautaire	Vote
LE BAYON Pierrette (Auray)	42 voix pour
MOULART Christiane (Belz)	42 voix pour
GOUELLO Elizabeth (Locoal Mendon)	33 voix pour
LE TALLEC Jean Luc (Ploemel)	44 voix pour
PILLET Gérard (Pluvigner)	38 voix pour

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/70– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

Constitution de la Commission de Délégation de service public

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Vu l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales qui définit une Délégation de service public comme un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service,

Auray Quiberon Terre Atlantique Communauté de Communes est en lien contractuel avec des délégataires pour la gestion des services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif, l'exploitation du golf de Saint Laurent, la gestion des services petite enfance et enfance jeunesse sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes des Trois Rivières.

N° 2014DC/70– Feuille 2

Aussi convient-il de procéder à l'élection d'une commission chargée notamment :

- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières lors de la consultation pour l'attribution du contrat de Délégation (article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales).
- d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus (article D.1411-3 du Code général des collectivités territoriales)
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de Délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission se compose de l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus par scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (articles L .1411-5 et D.1411-3 du Code général des collectivités territoriales).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales).

L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes (Article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire FIXE les conditions des dépôts des listes comme il suit :

- **dépôt par mail à brigitte.duchateau@cc-aqta.com avant le 2 juin 2014 à 17 h 30 d'une liste complète ou incomplète.**



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/71– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56

Présents : 50

Votants : 56

Indemnités des élus

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PLOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit d'allouer des indemnités de fonction aux élus, dans la limite d'une enveloppe déterminée selon la taille de la collectivité, au Président et aux Vice-présidents titulaires d'une délégation de fonction.

Vu la Loi n° 2012-1561 du 31/12/2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes, dite loi Richard,

Vu les Articles L.5211-10 et L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2012-1404 du 17/12/2012 portant assujettissement aux cotisations du régime général de la sécurité sociale des indemnités de fonction,

Vu la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des Conseillers municipaux et des conseillers communautaires, prévoyant de nouvelles modalités en matière d'écrêtement pour 2014,

N° 2014DC/71– Feuille 2

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014DC53 du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2014DC54 du 11 avril 2014 relative à la détermination du nombre de Vice-présidents,

Considérant que les indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015, indice majoré 823, de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire pour les Vice-présidents est égale aux indemnités des Vice-présidents, dans la limite de 11 Présidents (alinéa 2 de l'article L.5211-10 du CGCT),

Considérant que la loi impose d'écrêter les indemnités des élus lorsque ces derniers perçoivent plus d'une fois et demie les indemnités parlementaires et de reverser la part écrêtée au budget général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de procéder à l'écrêtement des indemnités de Monsieur le Président, conformément à l'article L5211-12 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.
- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale suivante :
 - indemnités pour le Président : 82.49 % de l'indice 1015 ,
 - indemnités des Vice-présidents (sur l'effectif hors « accord local », soit 11 Vice-présidents) : 33 % de l'indice brut 1015.
- **PRECISE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- **PRECISE** que la date d'application de la présente délibération est fixée à la date d'entrée en fonction des élus.



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/72– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

Indemnités des régisseurs

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Pour assurer le fonctionnement des services, le Président indique la nécessité de la création de régies d'avances et de recettes, soit pour poursuivre des services existants dans les anciennes collectivités, soit pour répondre à un nouveau besoin (par exemple, la création de la régie d'avance pour le paiement de frais de déplacement des agents et des élus).

A ce jour, les régies suivantes sont créées :

Régies de recettes :

- Gens du Voyage
- Centre aquatique

Régies d'avance :

- Frais de mission
- Gens du Voyage

N° 2014DC/72– Feuille 2

Vu le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents régisseurs,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif au taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances, de recettes et d'avances, et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux,

Vu les délibérations N°2014DC04 du 6 janvier 2014 et N°2014DC56 du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil communautaire au Président pour la création des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services intercommunaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DETERMINE** le montant de l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avance et de recettes, en fonction du barème de référence, fixé par arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents .
- **VALIDE** les dispositions suivantes :
 - les bénéficiaires de cette indemnité sont les agents titulaires, stagiaires et non titulaires.
 - le versement de cette indemnité est annuel. Il sera conditionné à l'exercice des fonctions.
 - les régisseurs titulaires et suppléants peuvent percevoir l'indemnité de responsabilité.
- **INSCRIT** la dépense au chapitre 012, charges de personnel du budget principal.



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/73– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Création d'un emploi permanent
de directeur de la stratégie financière et budgétaire**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénáïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PLOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération 2014DC10 du 06 janvier 2014 relative à l'organisation des services et tableau des emplois budgétaires,

Compte tenu des enjeux financiers et politiques, Monsieur le Président propose de créer un emploi de Directeur administratif en charge des questions financières et fiscales, à temps complet, à compter du 01 juillet 2014. L'agent recruté sera directement rattaché aux effectifs de la Direction Générale.

N° 2014DC/73– Feuillet 2

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, aux grades de : Directeur, Attaché principal ou Attaché territorial.

Ses missions seront notamment :

- la définition et la mise en œuvre de la stratégie budgétaire, financière et fiscale de la collectivité,
- le pilotage et la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives,
- la définition et la mise en place d'un pacte fiscal entre la Communauté de communes et les 24 Communes.

L'agent ainsi recruté sera force de proposition pour définir des stratégies de pilotage, s'appuyant sur un observatoire fiscal du territoire communal et intercommunal qu'il mettra en place. Dans le souci des services à développer auprès des communes et à leur demande, l'agent interviendra en appui en qualité de « conseiller fiscalité ».

Expert en fiscalité et finances, il devra être le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures fiscales.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés principaux.

Après en avoir délibéré, à la majorité (51 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions), le Conseil communautaire :

- **CREE un emploi permanent de directeur de la stratégie financière et budgétaire selon les modalités proposées par le président,**
- **MODIFIE en conséquence le tableau des emplois,**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**



Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/74– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Création d'un emploi permanent
de technicien informatique**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUSSE Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du comité technique sur le projet d'organisation d'Auray Quiberon Terre Atlantique prévoyant le poste de technicien support informatique de premier niveau,

Vu la délibération 2014DC10 du 06 janvier 2014 relative à l'organisation des services et tableau des emplois budgétaires,

N° 2014DC/74– Feuille 2

Le Président propose à l'assemblée de créer un emploi de technicien informatique à temps complet à compter du 01 mai 2014.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique au grade de technicien.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

Après en avoir délibéré, à la majorité (53 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions), le Conseil communautaire :

- **CREE un emploi permanent de technicien informatique, selon les modalités proposées par le Président,**
- **MODIFIE en conséquence le tableau des emplois,**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**



Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE
29 AVR. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/75– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

**Création d'un emploi permanent
de responsable du service communication**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge de travail du service communication, composé à ce jour d'un seul agent de catégorie A, il convient de renforcer et structurer les effectifs de ce service rattaché à la Direction Générale.

Les missions dévolues à cet emploi seront notamment :

- l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité ;
- l'organisation d'actions de communication interne et externe ;
- l'organisation des relations publiques et des relations avec la presse;
- la conception et la réalisation de produits de communications ;

N° 2014DC/75– Feuille 2

Vu la délibération du 6 janvier relative à l'organisation des effectifs,

Monsieur le Président propose de créer un emploi de responsable du service communication, à temps complet, à compter du 01 juin 2014. L'agent recruté sera directement rattaché aux effectifs de la Direction générale.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, aux grades de : attaché territorial ou attaché principal.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés principaux.

Après en avoir délibéré à la majorité (53 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention), le Conseil communautaire :

- **CREE un emploi permanent de responsable du service communication selon les modalités proposées par le Président,**
- **MODIFIE en conséquence le tableau des emplois,**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014



N° 2014DC/76– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 50	Votants : 56
------------------------------	---------------	--------------

Dotation d'équipement des territoires ruraux – programmation 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

En 2013, Auray Communauté, la Communauté de communes de la Ria d'Étel et la Communauté de communes de la Côte des Mégalithes ont déposé, chacune, auprès de l'État, une demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la requalification des zones d'activités de Tal Houet à Pluvigner, Le Poulvern à Locoal Mendon et Kermarquer à La Trinité sur Mer.

N° 2014DC/76– Feuille 2

Suite à l'instruction du dossier par les services préfectoraux, le Préfet envisage de subventionner deux de ces opérations comme il suit :

Requalification du parc d'activités de Kermarquer :

- Dépense subventionnable : 537 500 €
- Taux de subvention : 20 %
- Montant de la subvention : 107 500 €.

Requalification du parc d'activités de Tal Houet :

- Dépense subventionnable : 537 500 €
- Taux de subvention : 20 %
- Montant de la subvention : 107 500 €.

Compte tenu du récent renouvellement du Conseil communautaire, le Préfet souhaite que la nouvelle Assemblée confirme sa volonté de poursuivre ces projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **MAINTIENT** l'inscription de ces projets dans la programmation des fonds de la DETR 2014.

Le Président

Philippe LE RA



REÇU LE
29 AVR. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE



DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

N° 2014DC/77– Feuille 1

Date de convocation : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 56

Présents : 50

Votants : 56

Délégations de pouvoir du Conseil au Président

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaient présents :

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BODIC Bernard, CODA-POIREY Hélène, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, GUEZET Jean François, GUILLOU Gérard, GOURDON Alain, HELOU Marie-Pierre, HERCEND Guy, HILLIET Bernard, HURLEY Fay, JEANNOT Michel, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Léniaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MOULART Christiane, NAEL Françoise, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, ROZO Marie-Eliane, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée.

Absents ayant donné pouvoir : LE BAYON Pierrette à GUILLOU Gérard, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE BIHAN - LE PIOUSSE Chantal à PIERRE Gérard- LEPICK Olivier à THOMAS Monique, MAJOU Jean-Maurice à GOUELLO Elisabeth, BELZ Jean-Michel à BODIC Bernard.

Le 11 avril dernier, le Conseil communautaire a délégué au Président, conformément au CGCT, les attributions suivantes en termes de marché public.

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant est inférieur à 90 000 € ».

Au vu des projets en cours, notamment sur les Parc d'activités, dans un souci d'efficacité et de réactivité, il est proposé au Conseil communautaire d'élargir et de préciser cette délégation comme il suit :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant est inférieur à 500 000 € pour les marchés de fournitures et services et 5 186 000 € pour les marchés de travaux ».

N° 2014DC/77– Feuille 2

Considérant l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

Article 1 : de donner délégation au Président afin de :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant est inférieur à 500 000 € pour les marchés de fournitures et services et 5 186 000 € pour les marchés de travaux ».

Article 2 : Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Article 3 : Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président

Philippe LE RAY

